

<http://ec-villedomer.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php/spip.php?article1318>



ATTESTATION POUR VENIR A L'ECOLE

- Archives - ANNEE 2019 2020 - DIRECTION - INFORMATIONS CORONAVIRUS -

Date de mise en ligne : lundi 23 mars 2020

Copyright © Ecole de Villedômer - Tous droits réservés

ATTESTATION POUR VENIR A L'ECOLE

Chers parents, bonjour à tous.

Messages pour les parents qui n'ont pas de solutions numériques (connexion à des outils numériques).

En raison d'une limitation plus importante de circulation des personnes, à compter d'aujourd'hui, lundi 23/03, pour venir chercher les travaux de vos enfants à l'école vous devrez **vous munir d'une attestation papier que je vais vous délivrer mais également de votre attestation de déplacement dérogatoire**.

Un seul déplacement par semaine, réalisé par un seul membre de la famille ou responsable légal de l'élève sera autorisé. Vous veillerez également à ce que la prise des documents s'effectue dans le strict respect des gestes barrière et à ce qu'il n'y ait en aucun cas à des regroupements de personnes au sein de l'école.

Il faudra venir chercher l'autorisation à l'école jeudi 26/03 après-midi.

Si je passe avant à l'école je vous tiendrai informés.

Chaque enseignant vous a demandé si vous pouviez imprimer ou non. Suite aux nouvelles directives, si vous avez la possibilité de vous connecter à un outil informatique, cela suffira.

Pour ceux qui ne peuvent pas imprimer, il vous faudra alors copier, dessiner à la place des plus jeunes.

Nous veillerons à vous limiter le travail sur papier.

Je vous souhaite une bonne journée, le soleil est de retour.

Mme Legeay, directrice